

Compte-rendu du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon

SÉANCE DU VENDREDI 23 FEVRIER 2015

Le 23 janvier 2015, une convocation a été adressée aux membres du syndicat mixte afin de réunir le comité syndical le 17 février 2015 à 14h00 à Mende. L'absence de quorum ayant été constatée, le Syndicat Mixte d'Études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon a réuni de plein droit son comité le 23 février 2015 à 14h30, au Conseil Général de la Lozère, salle François Brager, sous la présidence de M. Jean-Paul POURQUIER, son Président.

Étaient présents :

- 1. M. Jean-Paul POURQUIER Président du Conseil général Lozère
- 2. M. Pierre HUGON Conseil général Lozère
- 3. M. Jean-Claude CHAZAL Conseil général Lozère
- 4. Mme Régine BOURGADE Communauté de Communes Cœur Lozère
- 5. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL Ville d'Albi

Étaient absents excusés :

- 1. M. Luc BOURDUGE Conseil Régional Auvergne
- 2. M. Michel BERGOUGNOUX Conseil Régional Auvergne
- 3. Mme Corinne GIACOMETTI Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- 4. M. Guy MALATERRE Conseil général Tarn
- 5. M. Jean-Paul PEYRAC Conseil général Aveyron
- 6. M. Hervé SAULIGNAC Conseil général Ardèche
- 7. M. Jérôme GROS Conseil général Ardèche
- 8. M. Patrick COUDENE Conseil général Ardèche
- 9. M. Jacques GENEST Conseil général Ardèche
- 10. M. Jean-Claude FERRET Conseil général Haute-Loire
- 11. Mme Madeleine DUBOIS - Conseil général Haute-Loire
- 12. M. Georges ZIEGLER Conseil général Loire
- 13. M. Jean-Paul DEFAYE Conseil général Loire
- 14. M. Marc PETIT Conseil général Loire
- 15. M. Jean-François BARNIER Conseil général Loire
- 16. M. Hervé REYNAUD Conseil général Loire
- 17. M. Christian TEYSSEDRE Communauté d'agglomération du Grand Rodez
- 18. M. Michel GANTOU Communauté d'agglomération du Grand Rodez
- 19. M. Luc FRANCOIS Communauté d'agglomération Saint-Étienne
- 20. M. Marc PETIT Communauté d'agglomération Saint-Étienne
- 21. M. Jean-Luc DA PASSANO Métropole de Lyon
- 22. M. Bruno LEBUHOTEL Métropole de Lyon
- 23. M. Jean-Claude MEISSONNIER Communauté de Commune Cœur de Lozère
- 24. M. Jean-Michel LATTES Ville de Toulouse
- 25. M. Francis GRASS Ville de Toulouse

Assistaient également à la réunion :

- 1. M. Éric MORATILLE Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
- 2. M. Jean TOGUYENI Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
- 3. Mme Christine SALANSON Direction des Routes Conseil général Lozère

- 4. Mme Aurélie CHARRADE Direction des Routes Conseil général Lozère
- 5. M. Olivier COLLON Association « Oui à la 2 x 2 voies »
- 6. M. Jean VILLEMAGNE Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
- 7. M. PEYRE Payeur Départementale Lozère
- 8. Mme Sophie RODOLPHE Communauté d'agglomération du Grand Rodez
- 9. M. RICARD Conseil général de l'Aveyron

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2014
- Approbation du compte administratif 2014 et du compte de gestion du Payeur départemental
- Orientations budgétaires / Budget Primitif 2015
- Approbation de l'indemnité de la Payeuse Départementale pour 2014
- Avenant à la convention de mise à disposition de personnel
- Avancement de l'Étude d'impact économique
- Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 octobre 2014

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2014

2. Approbation du compte administratif 2014 et du compte de gestion du Payeur départemental

M. TOGUYENI présente le compte administratif de l'exercice 2014, ainsi que le compte de gestion établi par Monsieur PEYRE, Payeur Départemental, depuis le 5 janvier 2015, en sa qualité de comptable du Syndicat.

Le compte 2013 du Syndicat présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées en 2014	0,00€	431,46 €
Dépenses mandatées en 2014	9 548,81 €	54,00 €
Résultat de l'exercice 2014	- 9 548,81 €	377,46 €
Résultat de l'exercice 2013	489 707,75 €	3 568,54 €
Résultats cumulés de l'exercice	480 158,94 €	3 946,00 €

Vu la non-participation de M. POURQUIER au débat et au vote, et considérant que ce compte administratif 2014 est strictement conforme au compte de gestion 2014 de Monsieur le Payeur Départemental de la Lozère, il est procédé au vote. Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Orientations budgétaires

Monsieur TOGUYENI présente le rapport :

L'année 2014 n'a pas connu beaucoup d'activités emblématiques au sein du syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon. Au niveau des participations aux réunions, on peut même parler d'un manque de mobilisation. Il faut signaler que les communes et intercommunalités ont renouvelé leurs représentants en 2014.

Sur le plan administratif toutefois, le syndicat a progressé dans le projet de dématérialisation de sa

comptabilité, avec l'adoption et la mise en œuvre de la convention AGEDI. De même, une convention d'hébergement de son site internet au Conseil général de la Lozère, a été signée et mise en œuvre. Le cahier des charges d'une étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 a été rédigé et une consultation de bureau d'études a été lancée. La procédure de négociation avec deux bureaux d'études est en cours pour une attribution courant mars 2015.

Une réunion a été organisée le 14 février 2014 pour débattre des affaires du syndicat et du budget 2014. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 9 548,81 €. Il y a eu 54 € de dépenses d'investissement (mise à jour logiciel pour installation, de la dématérialisation). La situation financière est toujours saine avec un excédent cumulé de 480 158,94 €.

Compte-tenu de la qualité de nos finances, il est proposé de ne pas demander les cotisations des collectivités membres cette année.

En 2015, le syndicat mixte mettra en place un comité technique et un comité de pilotage pour conduire l'étude d'impact économique précédemment évoquée. Les résultats de celle-ci permettront de relancer les actions de lobbying auprès de l'État et de financeurs, avec un solide argumentaire économique sur la mise à 2 x 2 voies de la RN 88.

Il est également envisagé de faire appel à un prestataire de service pour un an environ, afin de jouer le rôle d'ambassadeur du syndicat mixte auprès des autorités. Un budget de 25 000 € devrait être suffisant pour cette action.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalables à l'examen du budget primitif 2015 et décide de ne pas demander de participation aux collectivités à titre exceptionnel pour l'année 2015 et de reconduire les grands postes habituels du budget.

4. Budget primitif 2014

Monsieur TOGUYENI présente le rapport :

L'exécution du budget 2014 a diminué l'excédent d'exploitation cumulé de 493 276,30 € à 484 104,94 €.

Suite au débat d'orientation budgétaire, et à l'excédent dégagé encore en 2014, il a été décidé de ne pas demander de participation cette année aux collectivités membres, à titre exceptionnel.

Les principaux postes de dépenses seront comme les années précédentes, les prestations intellectuelles de communication avec l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 et d'assistance à la stratégie du syndicat.

Monsieur TOGUYENI présente le tableau détaillé relatif au Budget du Syndicat Mixte.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical arrête le budget primitif 2014 comme suit :

Investissement	Fonctionnement
3 996,00 €	480 159,00 €

Monsieur PEYRE, Payeur Départemental, suggère pour les années à venir de demander une cotisation faible plutôt que rien, dans un objectif de « lissage » des recettes.

Monsieur POURQUIER rappelle que les demandes de participation aux collectivités ont été suspendues compte-tenu de la qualité des finances du syndicat Mixte et suite à plusieurs demandes de retrait de certaines collectivités membres.

Par contre, quand il y aura de nouveaux projets, on remobilisera les collectivités et à ce moment là,

le syndicat redemandera la cotisation.

Madame BOURGADE demande la raison de la démobilisation des collectivités.

Monsieur POURQUIER répond que la démobilisation des collectivités vient qu'il n'y a pas d'avancée.

Monsieur MORATILLE précise qu'il n'y a pas assez d'écoute des services de l'État.

Il ajoute qu'avec les nouveaux périmètres des Régions, il y aura deux grandes régions sur l'Axe Toulouse-Lyon. A partir de 2016, les deux régions auront peut-être un intérêt de rapprocher les deux chefs lieux de Région. Actuellement, il est difficile de les mobiliser tant qu'on est dans les fusions de Régions.

Monsieur POURQUIER ajoute qu'il y a eu des avancées sur le tracé mais ces dernières années, il n'y a pas de nouveaux travaux.

Du côté ouest, l'aménagement Toulouse → Rodez est presque terminé. Il reste les travaux du contournement de Rodez et Rodez Séverac. La plus grande partie à aménager est de l'A75 ---> Lozère (traversée de la Lozère) → jusqu'au Puy en Velay.

Les opérations en cours ont des difficultés à se terminer ou à se réaliser (Rodez-Séverac, Contournement du Puy, raccordement de la RN 88 au Viaduc., contournement de Langogne...).

Les crédits qui devaient financer les infrastructures dans le cadre des PDMI devaient provenir de l'écotaxe. L'écotaxe étant annulée, aucune enveloppe financière n'a été octroyée. De ce fait, il n'y a pas de projet nouveau.

Jean-Paul POURQUIER, précise qu'il est difficile de mobiliser mais il est nécessaire de montrer l'impact positif de la mise à 2x2 voies et la nécessité de terminer l'axe. La crainte du Syndicat Mixte est que l'itinéraire par Brioude soit privilégié et de ce fait la Lozère soit écartée.

Monsieur RICARD, précise que sur l'Aveyron, les procédures avancent. Le Département de l'Aveyron sera prêt à lancer les travaux si la Région contribue financièrement.

M. MORATILLE rappelle que le Département de la Lozère ne dispose pas de budget équivalent à celui du Département de l'Aveyron. D'importantes sommes seraient à la charge des collectivités.

Monsieur CHAZAL apporte quelques précisions sur le retard des travaux sur le contournement du Puy. Ils ont eu de gros problèmes de géologie dont deux importants glissements de terrain.

M. MORATILLE ajoute que les études du contournement de Langogne sont inquiétantes. Les études de la première tranche qui seront étudiées sont peut-être en dehors du fuseau à 300 m (3 hypothèses/4 sont en dehors du tracé). Le danger est qu'il n'y aura plus de cohérence de l'axe si un autre tracé est retenu. Il est inquiétant que l'État ne propose pas de tracés multiples dans le fuseau.

Monsieur CHAZAL précise que la DREAL remet souvent en cause le tracé du fuseau. La question : à quoi sert-il d'avoir réalisé un fuseau ? De plus, nous avons positionné une ZAE en fonction de ce fuseau de la 2X2 à l'intérieur de ce fuseau.

De plus, il ajoute qu'il serait nécessaire de demander des aménagements sur la RN 88 entre Mende et Langogne car il y a des carrefours dangereux et il y a une impossibilité de doubler.

Monsieur VILLEMAGNE précise que certains des aménagements sur la RN 88 qui pourraient être réalisés sont sur le tracé du fuseau.

- M. RICARD demande si la Lozère possède un SCOT sur le tracé.
- M. MORATILLE répond qu'il y a au moins deux SCOT mais ils ne couvrent pas l'intégralité de l'Axe.

Monsieur POURQUIER précise qu'avec le re-découpage des régions, ça sera l'occasion de voir les volontés des deux nouvelles régions. Il faudra qu'ils nous informent de leur souhait sur cet axe, mais attention à ne pas contourner la Lozère.

Le syndicat Mixte doit aller rencontrer ces grandes Régions et voir leur positionnement sur le sujet ; comment ils appréhendent le problème et quels sont leurs souhaits. Si les régions n'accompagnent pas l'État, le projet de la mise en 2x2 voies complète ne se fera pas.

Pour 2015, le Président propose de mener l'étude d'un impact économique de la mise à 2x2 voies. Cette étude sera un argument pour plaider auprès des Régions. Et en 2016, d'aller à la rencontre des exécutifs Régionaux.

5. Indemnité de conseil au Payeur départemental

Monsieur TOGUYENI présente le rapport :

L'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements publics.

Les taux de base servant de base de calcul de cette indemnité sont ceux de l'article 4, 3ème alinéa de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990.

En 2014, Madame Martine RODIER a rempli les fonctions de comptable public du syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon, du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical attribue l'indemnité de conseil de 61,64 € à Madame RODIER au titre de l'année 2014.

6. Avenant à la convention de mise à disposition du SMEPATL d'agents du Département de la Lozère

En 2013, une nouvelle convention de mise à disposition de personnel a été signée entre, d'une part, le syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon, et d'autre part, le Département de la Lozère, afin de permettre d'assurer le secrétariat et la comptabilité du syndicat mixte, avec compensation financière du Syndicat mixte au Département de la Lozère. Cette convention prévoit, à l'article 1, la mise à disposition de deux agents administratifs. Le Directeur des Routes, des Transports et des Bâtiments assure l'encadrement des deux agents pour le compte du syndicat.

Dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable, lors du comité syndical du 16 octobre 2014, il avait été décidé de donner délégation de la signature électronique à Monsieur TOGUYENI, Directeur des Routes, des Transports et des Bâtiments. Mais il n'est pas nommé dans cette convention. Il est donc proposé de passer un avenant à la convention de mise à disposition de personnel et de modifier l'article 1 de la convention afin que Monsieur TOGUYENI apparaisse nominativement et puisse ainsi signer électroniquement les pièces comptables.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical autorise le président à passer cet avenant.

7. Avancement de l'Étude d'impact économique

Monsieur TOGUYENI rappelle les trois étapes de l'étude :

- 1. Définir le contexte socio-économique actuel du périmètre de référence de l'étude_: avec l'analyse de la démographie, la population, la croissance économique, les types d'activités économiques, les forces et faiblesses des territoires concernés par la RN 88.
- 2. <u>Définir et caractériser l'accessibilité actuelle des territoires du périmètre d'étude</u>
- analyser les flux : locaux, régionaux, nationaux et internationaux (données existantes dans les différents services techniques de l'État et des Collectivités)
- analyser quels sont les freins objectifs à l'accessibilité des territoires, voir où sont les difficultés liées au réseau.
- 3. <u>Le bureau d'études se penchera ensuite sur l'impact économique de l'aménagement complet de l'axe Toulouse-Lyon à 2 x 2 voies</u>
- Évaluer l'impact socio-économique
- Évaluer l'impact sur l'emploi,
- Évaluer les effets positifs sur la congestion de l'axe rhodanien et des grandes agglomérations de la région

La consultation a été lancée et à ce jour, nous avons deux bureaux d'études qui ont postulé. Le deux candidats seront reçus le mercredi 25 février prochain pour une audition.

Il y aura un comité de pilotage et un comité technique. Le Comité technique est constituée d'un collectif de techniciens émanant des collectivités membres du syndicat (un dizaine de personnes). Le comité technique travailleront avec le bureau d'études.

Les courriers ont été envoyés aux collectivités et à ce jour, il y a déjà quelques inscriptions.

Dans l'étude, il a été pris en compte la demande du département de l'Aveyron (mesuré avec une autoroute gratuite et une autoroute non gratuite).

La séance est levée à 15h30.